

N°41

9 NOV.

2006

hebdomadaire

Page 2269

à 2312

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS, AVANTAGES SOCIAUX

- 2273 **Indemnités** (RLR : 211-2)
Taux annuels de l'indemnité de gestion allouée à certains personnels des CROUS et des CLOUS, et aux directeurs et directrices des structures de restauration et d'hébergement universitaires.
A. du 21-9-2006. JO du 3-10-2006 (NOR : MENF0602201A)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 2275 **CNESER** (RLR : 453-0)
Sanctions disciplinaires.
Décisions du 24-1-2005 (NOR : MENS0602676S)
- 2277 **CNESER** (RLR : 453-0)
Sanctions disciplinaires.
Décisions du 14-3-2005 (NOR : MENS0602672S)
- 2290 **CNESER** (RLR : 453-0)
Sanctions disciplinaires.
Décisions du 11-4-2005 (NOR : MENS0602665S)
- 2298 **CNESER** (RLR : 453-0)
Sanctions disciplinaires.
Décisions du 30-5-2005 (NOR : MENS0602675S)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 2302 **Nomination**
Recteur de l'académie de la Guyane.
D. du 24-10-2006. JO du 25-10-2006 (NOR : MENB0602617D)
- 2302 **Nomination**
Secrétaire général de l'académie de Caen.
A. du 22-9-2006. JO du 25-10-2006 (NOR : MEND0602551A)
- 2302 **Nomination**
Secrétaire générale de l'académie de la Martinique.
A. du 22-9-2006. JO du 27-10-2006 (NOR : MEND0602574A)
- 2303 **Admission à la retraite**
IGEN.
A. du 19-10-2006. JO du 27-10-2006 (NOR : MENI0602608A)
- 2303 **Nominations**
Conseil territorial de l'éducation nationale.
A. du 16-10-2006. JO du 27-10-2006 (NOR : MENA0602583A)
- 2304 **Nominations**
CAPN des inspecteurs de l'éducation nationale.
A. du 2-11-2006 (NOR : MEND0602664A)
- 2304 **Nominations**
CAPN des ingénieurs de recherche.
A. du 3-11-2006 (NOR : MENH0602700A)
- 2305 **Nominations**
CAPN des ingénieurs d'études et des attachés d'administration de recherche et de formation.
A. du 3-11-2006 (NOR : MENH0602701A)

- 2305 **Nominations**
CAPN des assistants ingénieurs.
A. du 3-11-2006 (NOR : MENH0602702A)
- 2306 **Nominations**
CAPN des techniciens de recherche et de formation.
A. du 3-11-2006 (NOR : MENH0602703A)
- 2306 **Nominations**
CAPN des conservateurs généraux des bibliothèques.
A. du 2-11-2006 (NOR : MENH0602682A)
- 2307 **Nominations**
CAPN des conservateurs des bibliothèques.
A. du 2-11-2006 (NOR : MENH0602681A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 2309 **Vacance d'emploi**
SGASU adjoint chargé des ressources humaines de l'université
Paris V René Descartes.
Avis du 2-11-2006 (NOR : MEND0602678V)

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un an.
BON À RETOURNER À : Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		84 €	140 €	118 €	

Tarifs valables jusqu'au 31-7-2007

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Règlement à la commande :

par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de l'agent comptable
du CNDP

par mandat administratif à l'ordre
de l'agent comptable du CNDP :
Trésorerie générale de la Vienne
Code établissement 10071
Code guichet 86000
N° de compte 00001003010
Clé Rib : 68

Nom de l'organisme payeur

N° de compte ou CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 12 57 70

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directrice de la publication : Véronique Mély - **Directrice de la rédaction** : Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef** : Jacques Arjanas - **Rédactrice en chef adjointe** : Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction** : Monique Hubert - **Secrétaire générale adjointe de la rédaction** : Jocelyne Dojnyé - **Chef-maquetiste** : Bruno Lefebvre - **Maquetistes** : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Éric Muraill, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION** : Délégation à la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENT** : SCÉREN CNDP, Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex, tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 12 57 70, mél. abonnement@cndp.fr ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

T RAITEMENTS ET INDEMNITÉS AVANTAGES SOCIAUX

INDEMNITÉS

NOR : MENF0602201A
RLR : 211-2

ARRÊTÉ DU 21-9-2006
JO DU 3-10-2006

MEN - DAF C1
ECO
FPP

Taux annuels de l'indemnité de gestion allouée à certains personnels des CROUS et des CLOUS, et aux directeurs et directrices des structures de restauration et d'hébergement universitaires

Vu D. n° 2003-1190 du 12-12-2003 ; A. du 12-12-2003 mod. par A. du 28-7-2004 et par A. du 20-5-2005

Article 1 - Dans l'article 2 de l'arrêté du 12 décembre 2003 susvisé, le tableau du 1 est remplacé par le tableau suivant :

Catégories	Nombre de points de la structure ou du groupement de structures	Taux annuel de l'indemnité (en euros)
1ère catégorie	de 30 001 à 75 000 points	1 019
2ème catégorie	de 75 001 à 150 000 points	1 345
3ème catégorie	de 150 001 à 240 000 points	1 776
4ème catégorie	de 240 001 à 480 000 points	2 344
5ème catégorie	plus de 480 000 points	3 095

Article 2 - Le présent arrêté prend effet au 1er septembre 2006 et sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 septembre 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La chef de service

Marie-Anne LÉVÊQUE

Pour le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
et par délégation,

Le sous-directeur
V. BERJOT

Pour le ministre de la fonction publique
et par délégation,
La sous-directrice
A. WAGNER

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

CNESER

NOR : MENS0602676S
RLR : 453-0

DÉCISIONS DU 24-1-2005

MEN
DGES

Sanctions disciplinaires

Pour les pages 2275 à 2277 :

“Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, la liste des personnes sanctionnées ne peut être consultée que sur la version papier du Bulletin officiel du ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche”.

N.B. : la version papier peut être consultée dans les services de documentation du réseau CNDP : http://www.cndp.fr/cndp_reseau/default.asp

CNESER

NOR : MENS0602672S
RLR : 453-0

DÉCISIONS DU 14-3-2005

MEN
DGES

Sanctions disciplinaires

Pour les pages 2277 à 2290 :

“Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, la liste des personnes sanctionnées ne peut être consultée que sur la version papier du Bulletin officiel du ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche”.

N.B. : la version papier peut être consultée dans les services de documentation du réseau CNDP : http://www.cndp.fr/cndp_reseau/default.asp

CNESER	NOR : MENS0602665S RLR : 453-0	DÉCISIONS DU 11-4-2005	MEN DGES
---------------	---	------------------------	-------------

Sanctions disciplinaires

Pour les pages 2290 à 2298 :

“Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, la liste des personnes sanctionnées ne peut être consultée que sur la version papier du Bulletin officiel du ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche”.

N.B. : la version papier peut être consultée dans les services de documentation du réseau CNDP : http://www.cndp.fr/cndp_reseau/default.asp

CNESER	NOR : MENS0602675S RLR : 453-0	DÉCISIONS DU 30-5-2006	MEN DGES
---------------	---	------------------------	-------------

Sanctions disciplinaires

Pour les pages 2298 à 2301 :

“Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, la liste des personnes sanctionnées ne peut être consultée que sur la version papier du Bulletin officiel du ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche”.

N.B. : la version papier peut être consultée dans les services de documentation du réseau CNDP : http://www.cndp.fr/cndp_reseau/default.asp

MOUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENB0602617D

DÉCRET DU 24-10-2006
JO DU 25-10-2006

MEN
BDC

Recteur de l'académie de la Guyane

Vu art. 13 de la Constitution ; code de l'éducation

Article 1 - M. Bernard-Marie Grossat, professeur des universités, est nommé recteur de l'académie de la Guyane.

Article 2 - Le Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application

du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 2006

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

Dominique de VILLEPIN

Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
Gilles de ROBIEN

NOMINATION

NOR : MEND0602551A

ARRÊTÉ DU 22-9-2006
JO DU 25-10-2006

MEN
DE B1-2

Secrétaire général de l'académie de Caen

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 22 septembre 2006, M. Philippe Thurat, administrateur civil,

rattaché pour sa gestion aux ministères sociaux, est renouvelé dans ses fonctions de secrétaire général de l'académie de Caen pour une période de deux ans, du 13 juin 2004 au 12 juin 2006 (régularisation), et pour une ultime période de quatre ans, du 13 juin 2006 au 12 juin 2010.

NOMINATION

NOR : MEND0602574A

ARRÊTÉ DU 22-9-2006
JO DU 27-10-2006

MEN
DE B1-2

Secrétaire générale de l'académie de la Martinique

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 22 septembre 2006, Mme Geneviève Monnerville, conseillère

d'administration scolaire et universitaire hors classe, est maintenue en position de détachement dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de la Martinique, pour une seconde et ultime période de quatre ans, du 1er novembre 2006 au 31 octobre 2010.

**ADMISSION
À LA RETRAITE**

NOR : MENI0602608A

ARRÊTÉ DU 19-10-2006
JO DU 27-10-2006

MEN
IG

GEN

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 octobre 2006, est

reportée au 31 décembre 2007 la date d'admission à la retraite, par ancienneté d'âge et de services, de M. Alain Hébrard, inspecteur général de l'éducation nationale.

NOMINATIONS

NOR : MENA0602583A

ARRÊTÉ DU 16-10-2006
JO DU 27-10-2006

MEN
SAAM B1

Conseil territorial de l'éducation nationale

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 16 octobre 2006, l'arrêté du 26 avril 2006 portant nomination au conseil territorial de l'éducation nationale est **modifié** par les dispositions suivantes, pour ce qui concerne les membres nommés en qualité de représentants de l'État :

1 - Au titre des services centraux, désignés par les ministres concernés

a) Représentants du ministre chargé de l'éducation

Titulaires :

- M. Dominique Antoine, secrétaire général ;
- M. Michel Dellacasagrande, directeur des affaires financières ;
- M. Roland Debbasch, directeur général de l'enseignement scolaire ;
- M. Daniel Vitry, directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance ;
- M. Jean-Michel Hotyat, chef du bureau de l'apprentissage, de la formation continue et de la validation des acquis de l'expérience à la direction générale de l'enseignement supérieur.

Suppléants :

- M. Gilles Fournier, chef du service des technologies et des systèmes d'information ;
- Mme Marie-Anne Lévêque, chef de service, adjointe au directeur des affaires financières ;
- M. Jean Marc Goursolas, chef du service des enseignements et des formations, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire ;

- M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines ;

- M. Éric Affolter, chef du bureau de l'aménagement des territoires universitaires à la direction générale de l'enseignement supérieur.

b) Représentant du ministre de l'intérieur

Titulaire :

Au lieu de : "M. Dominique Schmitt, directeur général des collectivités locales", **lire :** "M. Edward Jossa, directeur général des collectivités locales".

c) Représentant du ministre chargé de l'agriculture

Suppléant :

Au lieu de : "M. Jean-Joseph Michel, directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche", **lire :** "M. Jean-Pascal Fayolle, directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche".

2 - Au titre des services déconcentrés

a) Les recteurs d'académie, désignés par le ministre chargé de l'éducation

Suppléants :

Au lieu de : "Mme Joëlle Le Morzellec, rectrice de l'académie de la Martinique", **lire :** "Mme Micheline Hotyat, rectrice de l'académie de Caen".

Au lieu de : "M. Bernard Dubreuil, recteur de l'académie de Nantes", **lire :** "M. Bernard Dubreuil, recteur de l'académie de Lille".

b) Le préfet, désigné par le ministre de l'intérieur

Titulaire :

Au lieu de : "M. Bernard Fragneau, préfet de l'Essonne", **lire :** "M. Gérard Moisselin, préfet de l'Essonne".

NOMINATIONS

NOR : MEND0602664A

ARRÊTÉ DU 2-11-2006

MEN
DE B2-2

CAPN des inspecteurs de l'éducation nationale

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 2 novembre 2006, sont **modifiées** les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 21 janvier 2004 modifié relatives à la composition de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs de l'éducation nationale pour les représentants du personnel :

B - Représentants du personnel

Titulaires

Hors-classe

Au lieu de : Mme Catherine Lecointe, académie de Caen,

lire : M. Gino Schlanser, académie de Lille.

Suppléants

Hors-classe

Au lieu de : Mme Francine Grosbras, académie de Versailles,

lire : M. Gérard Martin-Kellie, académie de Nancy-Metz.

Au lieu de : M. Gino Schlanser, académie de Lille,

lire : M. Patrick Bet, académie de Toulouse.

Le reste sans changement.

NOMINATIONS

NOR : MENH0602700A

ARRÊTÉ DU 3-11-2006

MEN
DGRH C2-2

CAPN des ingénieurs de recherche

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 29-9-2004 ; proclamation des résultats du 7-2-2005 ; A. du 17-3-2005

■ L'arrêté du 17 mars 2005 modifié susvisé est **modifié** comme suit :

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des ingénieurs de recherche :

Représentants titulaires

Au lieu de : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines,

lire : M. Éric Bernet, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines, chargé du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées.

Représentants suppléants

Au lieu de : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières,

lire : M. Didier Sabine, sous-directeur de la gestion des carrières.

Article 2 - Les fonctionnaires élus à la commission administrative paritaire nationale des techniciens de recherche et de formation, représenteront le personnel :

Représentants titulaires

Au lieu de : M. Rafaël Gutierrez, université Paris I.

lire : M. Rafaël Gutierrez, DGAFP.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 novembre 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0602701A

ARRÊTÉ DU 3-11-2006

MEN
DGRH C2-2

CAPN des ingénieurs d'études et des attachés d'administration de recherche et de formation

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 29-9-2004 ; proclamation des résultats du 7-2-2005 ; A. du 17-3-2005

■ L'arrêté du 17 mars 2005 modifié susvisé est modifié comme suit :

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des ingénieurs d'études et des attachés d'administration de recherche et de formation :

Représentants titulaires

Au lieu de : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines,
lire : M. Éric Bernet, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines, chargé du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées.

Représentants suppléants

Au lieu de :

- M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières ;

- M. Édouard Leroy, chef de bureau de gestion des personnels de l'administration centrale ;
- M. Gilles Gay, secrétaire, général de l'université Paris X.

Lire :

- M. Didier Sabine, sous-directeur de la gestion des carrières ;
- M. Édouard Leroy, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations ;
- M. Gilles Gay, secrétaire général de l'université Lyon I.

Article 2 - Les fonctionnaires élus à la commission administrative paritaire nationale des techniciens de recherche et de formation, représenteront le personnel :

Représentants suppléants

Au lieu de : M. Dominique Broszkiewicz, Collège de France.

lire : M. Dominique Broszkiewicz, université Paris VII.

Article 3 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 novembre 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0602702A

ARRÊTÉ DU 3-11-2006

MEN
DGRH C2-2

CAPN des assistants ingénieurs

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 29-9-2004 ; proclamation des résultats du 7-2-2005 ; A. du 17-3-2005

■ L'arrêté du 17 mars 2005 modifié susvisé est modifié comme suit :

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des assistants ingénieurs :

Représentants titulaires

Au lieu de : M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des ressources humaines,

lire : M. Éric Bernet, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines, chargé du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées.

Représentants suppléants

Au lieu de : M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-directeur de la gestion des carrières,

lire : M. Didier Sabine, sous-directeur de la gestion des carrières.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 novembre 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0602703A

ARRÊTÉ DU 3-11-2006

MEN
DGRH C2-2

CAPN des techniciens de recherche et de formation

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16
du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ;
D. n° 85-1534 du 31-12-1985 ; A. du 29-9-2004 ;
proclamation des résultats du 7-2-2005 ; A. du 17-3-2005*

■ L'arrêté du 17 mars 2005 modifié susvisé est
modifié comme suit :

Article 1 - Les fonctionnaires dont les noms
suivent sont chargés de représenter l'adminis-
tration à la commission administrative paritaire
nationale compétente à l'égard des techniciens
de recherche et de formation :

Représentants titulaires

Au lieu de :

- M. Pierre-Yves Duwoye, directeur général des
ressources humaines ;
- M. Didier Sabine, faisant fonction de sous-
directeur de la gestion des carrières ;
- M. Bernard Fradin, secrétaire général de
l'université Lyon II.

Lire :

- M. Éric Bernet, chef de service, adjoint au
directeur général des ressources humaines,
chargé du service des personnels ingénieurs,
administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et
de santé, des bibliothèques et des musées ;

- M. Didier Sabine, sous-directeur de la gestion
des carrières ;
- M. Dominique Jego, secrétaire général de
l'université Aix-Marseille III.

Représentants suppléants

Au lieu de : M. Philippe Lafay, faisant fonction
de sous-directeur des études de gestion prévi-
sionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et
sociale,

lire : M. Philippe Lafay, chargé de la sous-
direction des études de gestion prévisionnelle,
statutaires et de l'action sanitaire et sociale.

Article 2 - Les fonctionnaires élus à la com-
mission administrative paritaire nationale des
techniciens de recherche et de formation,
représenteront le personnel :

Représentants suppléants

Au lieu de : M. Guillaume Dessoude, université
Paris VIII,

lire : M. Guillaume Dessoude, CNAM.

Article 3 - Le directeur général des ressources
humaines est chargé de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Paris, le 3 novembre 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0602682A

ARRÊTÉ DU 2-11-2006

MEN
DGRH C2-3

CAPN des conservateurs général des bibliothèques

Vu A. du 22-4-2005 mod.

Article 1 - L'arrêté du 22 avril 2005 susvisé est

modifié comme suit en ce qui concerne les
représentants de l'administration :

Membres titulaires

- M. Éric Bernet, chef du service des personnels
ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers,
sociaux et de santé, des bibliothèques et des

musées à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, président ;

- M. Benoît Yvert, directeur du livre et de la lecture au ministère de la culture et de la communication.

Membres suppléants

- M. Didier Sabine, sous-directeur de la gestion

des carrières au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- M. Marc-André Wagner, directeur adjoint de la direction du livre et de la lecture au ministère de la culture et de la communication.

Article 2 - L'arrêté du 22 avril 2005 susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne les représentants du personnel :

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Conservateur général (grade unique)	Michelle Lenoir Bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle	Louis Torchet BMC Bordeaux
	Laurence Boitard BIU Pharmacie	Nelly Guillaume BPI

Article 3 - Ces dispositions prennent effet à la date de publication du présent arrêté.

Article 4 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 novembre 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENH0602681A

ARRÊTÉ DU 2-11-2006

MEN
DGRH C2-3

**CAPN des conservateurs
des bibliothèques**

Vu A. du 22-4-2005 mod.

Article 1 - L'arrêté du 22 avril 2005 susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne les représentants de l'administration :

Membres titulaires

- M. Éric Bernet, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, président ;

- M. Benoît Yvert, directeur du livre et de la lecture au ministère de la culture et de la communication ;

- Mme Agnès Saal, directrice générale de la

Bibliothèque nationale de France ;

- M. Didier Sabine, sous-directeur de la gestion des carrières au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- M. Michel Marian, sous-directeur des bibliothèques et de l'information scientifique à la direction générale de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- M. Daniel Renoult, conservateur général des bibliothèques, doyen des conservateurs et conservateurs généraux chargés de missions d'inspection générale.

Membres suppléants

- Mme Patricia Jannin, chef du bureau des personnels des bibliothèques et des musées à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- M. Marc-André Wagner, directeur adjoint à la direction du livre et de la lecture au ministère de la culture et de la communication ;
- M. Bertrand Wallon, directeur délégué aux ressources humaines à la Bibliothèque nationale de France.
- M. Yves Moret, chef du bureau des affaires générales à la direction du livre et de la lecture au ministère de la culture et de la communication.
- Mme Danielle Oppetit, conservatrice générale

des bibliothèques, chargée de missions d'inspection générale des bibliothèques.

- Mme Claire Vayssade, chargée de mission à la sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique de la direction générale de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 2 - L'arrêté du 22 avril 2005 susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne les représentants du personnel :

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Conservateur en chef	Claude Vial SICD Grenoble 1 Christine Stotzenbach SCDU Marne-la-Vallée	Grégory Colcanap Bibliothèque de l'université d'Évry-Val-d'Essonne Nelly Clement-Guyader IUFM Rouen
Conservateur de 1ère classe	Caroline Lafon SCDU Nantes Béatrice Bonneau BPI	Christine Bonnefon Muséum national d'histoire naturelle Mireille Teissedre ABES
Conservateur de 2ème classe	Cécile Arnaud Direction des musées de France David Briot SCDU Rouen	Sylvie Bonnel SCDU Paris XII Pierre Marchand SICD Grenoble II et III

Article 3 - Ces dispositions prennent effet à la date de publication du présent arrêté.

Article 4 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 novembre 2006
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines
Pierre-Yves DUWOYE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE
D'EMPLOI

NOR : MEND0602678V

AVIS DU 2-11-2006

MEN
DE B1-2

SGASU adjoint chargé des ressources humaines de l'université Paris V René Descartes

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire (SGASU) adjoint chargé des ressources humaines de l'université Paris V René Descartes sera vacant à compter du 5 février 2007.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr>).

Cet emploi, doté de l'échelonnement indiciaire 801-1015 et d'une NBI de 50 points et classé dans le groupe II des emplois de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, est ouvert :

- aux fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- aux fonctionnaires nommés dans un autre emploi fonctionnel d'encadrement administratif (secrétaire général d'académie, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, directeur adjoint ou sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires) ;
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et qui soit appartiennent à la hors-classe du corps, soit ont atteint au moins le cinquième échelon de la classe normale ;

- aux fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi administratif, technique, de direction ou d'inspection classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli au moins dix ans de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et du dernier arrêté de promotion, doivent parvenir par la voie hiérarchique, **dans un délai de trois semaines**, à compter de la date de la publication du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE B1-2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Un double de ces candidatures sera expédié directement à M. le président de l'université Paris V René Descartes, 12, rue de l'École de médecine, 75270 Paris cedex 06.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 (de-b12sup@education.gouv.fr). Les candidats préciseront, dans le message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi postulé, leurs fonctions et affectation ainsi que leur grade et leur échelon.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès le M. François Paquis, secrétaire général de l'université René Descartes, tél. 01 40 46 16 48, fax 01 40 46 16 15, méil. : francois.paquis@univ-paris5.fr

Des informations sur l'emploi de SGASU (conditions statutaires d'accès, déroulement de la carrière et grilles indiciaires) sont disponibles sur le site Evidens (<http://www.evidens.education.gouv.fr/>).